

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1343 du 26 décembre 1960 :

n° 1343

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
26 décembre 1960

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Rajohnson décédé le 1er octobre 1960 à Djibouti, actuellement au dépositaire de Djibouti, seront transférés au cimetière d'Analamilona Manampisoa — canton d'Ambohitolomahitsy, district de Manjakandriana. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du budget de la Côte Française des Somalis (

chapitre 2 —

article 6

E).